

**DÉLIBÉRATION N°17**  
**Séance du : 16 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 10 décembre 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

**Présents :**

Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Nadia BOUTIMAH, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

**Absent(e)s excusé(e)s**

Mesdames Ophélie DA SILVA, Dominique DORLÉANS, Catherine ROBERT,  
Messieurs Patrick CORRE, Daniel DOIZE

**Absent**

Monsieur Patrick BERGET.

**Pouvoir(s)**

Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH  
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Sylvie LEFFRAY  
Monsieur Daniel DOIZE a donné pouvoir à Monsieur Samuel LOISON  
Monsieur Patrick CORRE a donné pouvoir à Monsieur GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

**Rapporteur Madame Carole HEULOT, Maire de Ruaudin**

**Point 17 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau et de l'assainissement - Année 2024**

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement impose aux collectivités de présenter un rapport annuel à l'assemblée délibérante sur le fonctionnement des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août et du décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, ce document doit être présenté à l'approbation de l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

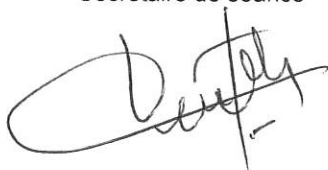
Ce rapport fait apparaître un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers concernant le coût des travaux réalisés et prévus, le prix de l'eau, le montant de la redevance d'assainissement et leur évolution sur trois exercices, les recettes et les dépenses d'exploitation, ainsi que les encours de dette.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, ce document intègre également les indicateurs de performance, exhaustivement listés dans la LEMA, qui permettent de quantifier l'action publique sur trois axes : qualité du service à l'usager, gestion financière et patrimoniale, performance environnementale.

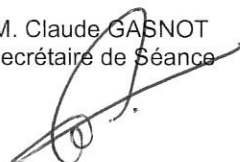
Le rapport annuel a été approuvé au conseil communautaire du 9 octobre 2025, il a été transmis par courriel au Conseil municipal le 10 décembre 2025.

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte du rapport.

Christian VERNET  
Secrétaire de séance



M. Claude GASNOT  
Secrétaire de Séance



Mme Carole HEULOT  
Maire de Ruaudin

